

Le 6 novembre 2020

Communiqué de presse

Pour l’élargissement d’un tarif postal du livre aux éditeurs.

Suite à l’application d’un nouveau tarif postal dédié aux envois de livres par les libraires indépendants, fixé à 0,01 € depuis le 5 novembre, nous tenons vivement à rappeler qu’il n’y a pas que les libraires qui soient impactés par le reconfinement : il y aussi les éditeurs qui demandent de très longue date des tarifs postaux spécifiques aux livres.

Songeons par exemple à tous ces éditeurs indépendants privés de salons du livre, peu présents en librairie, et dont le modèle économique s’articule sur une pluralité de méthodes de vente. Ou à tous ceux, auto-diffusés, qui expédient directement leurs parutions aux librairies. Et encore aux maisons d’édition qui expédient des livres aux auteurs, aux libraires ainsi qu’aux journalistes, ce que l’on appelle des services de presse. Encore une fois donc se posent des questions d’équité.

C’est pourquoi nous souhaitons instamment l’élargissement de cette mesure exceptionnelle tout simplement à l’ensemble des envois de livres et la mise en place, après la période de confinement, d’un tarif du livre spécifique, pour une véritable défense du livre et de tous ses acteurs.

L’association des éditeurs Hauts-de-France
L’association des Maisons d’édition en Bretagne
L’association des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine
Coll.LIBRIS - Éditeurs en Pays de la Loire
Les Éditeurs Associés
Éditeurs du Sud (PACA)
EIRA - Éditeurs Indépendants en Rhône-Alpes et Auvergne
ERO - Éditeurs de la Région Occitanie
JEDI Sud - Éditeurs Jeunesse en région Sud
France PhotoBook